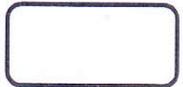




# CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN



## 35 mesures et 3 principes pour la transition

Le Pacte pour la Transition a vocation à engager les changements nécessaires à la résilience des communes et de leurs groupements en réponse aux enjeux majeurs des prochains mandats électoraux (écologiques, sociaux, démocratiques).

Il est composé de 35 mesures et de 3 principes transversaux.

En signant le Pacte pour la Transition Aix en Provence :

La liste s'engage à respecter les 3 principes transversaux et à mettre en œuvre au moins 10 mesures choisies parmi les 35. Parmi ces mesures, devront figurer les mesures 3, 6, 7, 12 & 14 qui sont ressorties comme prioritaires des consultations organisées avec les aixois.

Le collectif local s'assure de la bonne mise en œuvre et du respect de ces engagements.

1 2 3

### Principe A : Sensibilisation et formation à la transition

Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élu-es, agent-es territoriaux, jeunes, habitant-es, acteurs économiques, etc.

### Principe B : Co-construction des politiques locales

Engager un processus de construction collective de politiques locales, en associant élu-es, citoyen-nés, agent-es et représentant-es des acteurs locaux, pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

### Principe C : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale

Pour répondre à l'urgence climatique et sociale, intégrer des critères environnementaux et sociaux, ainsi que les impacts à long terme décisifs dans les arbitrages des projets locaux et dans l'organisation de la commune et ses groupements.

1. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales), *non génératrice de souffrance pour les animaux*

2. Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques.

3. (Mesure Obligatoire) Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.

4. Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.

5. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices. *et en priorité végétale*

6. (Mesure Obligatoire) Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne, *axé principalement sur la production végétale*

7. (Mesure Obligatoire) Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective, *avec une option végétarienne chaque jour.*

8. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.

9. Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.

10. Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun.

11. Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.

12. (Mesure Obligatoire) Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.



# CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN

1 2 3

13. Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de GES et font reculer la biodiversité.

14. (Mesure Obligatoire) Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire, *en autorisant vélos et animaux dans les transports en commun.*

15. Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.

16. Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.

17. Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune, *en favorisant les livraisons du dernier kilomètre avec des transports doux.*

18. Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

19. Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune, *et utiliser des incitations à la consigne.*

20. Développer des habitats participatifs et des écolieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.

21. Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.

22. Limiter la place de la publicité dans l'espace public.

23. Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables

24. Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.

25. Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.

26. Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.

27. Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale, *en prenant appui notamment sur le tissu associatif.*

28. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.

29. Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.

30. Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique et délibératif.

31. Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant-es.

32. Adhérer aux monnaies locales complémentaires et citoyennes et les mettre en place dans les services publics de la commune et de ses groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations.

Mesures Spéciales AMP

33. Agir sur les pratiques industrielles et maritimes.

34. Agir sur les pratiques touristiques.

35. Soutenir le projet de Supermarché Participatif



# CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN



## Acteurs / Soutiens Nationaux



## Acteurs / Soutiens Locaux



Date de la signature

07/03/2020

Nom, prénom et signature des citoyens

Mme KATLAOVI Radheia  
CERUTTI Raphaëlle

Nom, prénom et signature du candidat + la mention « je m'engage »

Mickow, Valérie  
je m'engage  
Valérie Mickow